

# Attestation d'Aisance Aquatique en ACM

Cette attestation de réussite est obligatoire pour la pratique des activités suivantes : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Si l'enfant possède une **attestation d'aisance aquatique identique** ou le **test de sauve nage**, vous pouvez produire une copie de ce document en lieu et place de la présente attestation.

Le test est à effectuer en piscine.

Personne habilitée à remplir cette attestation : Titulaire du titre de Maître-nageur sauveteur ou du BNSSA, titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique considérée, les autorités de l'Education Nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e), nom et prénom : .....

titulaire du diplôme suivant : ..... N° : .....

Certifie que le mineur :

Prénom :..... Nom : ..... Date de naissance .....

a réalisé **avec succès les 5 épreuves** suivantes :

1. effectuer un saut dans l'eau ;
2. réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
3. réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
4. nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
5. franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ces épreuves ont été effectuées **avec / sans** brassière de sécurité (rayer la mention inutile).

La **réussite du test sans brassière est obligatoire** pour les activités suivantes :

- surf de vagues : tous nos programmes avec au moins une séance de surf de vagues.
- canyoning : tous nos programmes avec au moins une séance de canyoning.
- kitesurf : tous nos programmes avec au moins une séance de kitesurf.
- Croisière : tous nos programmes croisière.
- canoë kayak (ou discipline associée) en mer au-delà de la bande des 300 mètres et en rivière à partir de la classe III

Fait le : ..... à .....

Signature :

Cachet :